

Comprendre mon bulletin de pension

Pour vous aider à lire votre bulletin de pension

Vous pouvez prendre connaissance d'exemples commentés de bulletins de pension :

- [avec taux de prélèvement à la source personnalisé](#) ;
- [avec taux de prélèvement à la source non personnalisé](#) ;
- [de la retraite du combattant](#).

Un bulletin de pension vous est envoyé lors du premier paiement de votre pension.

Ensuite, les bulletins de pension ne vous sont envoyés qu'à l'occasion d'une modification du montant de votre pension ou d'un changement de votre situation (revalorisation de la pension, modification du taux de CSG, changement de taux de prélèvement à la source)

Ainsi, si vous modifiez votre taux de prélèvement à la source, un nouveau bulletin de pension vous sera adressé une fois le nouveau taux pris en compte.

En revanche, les variations de montant liées aux cotisations des mutuelles ne donnent pas lieu à l'envoi d'un nouveau bulletin de pension.

Important

Désormais chaque mois, un bulletin de pension est déposé dans votre espace sécurisé. Un message de notification vous sera envoyé dans la messagerie que vous avez indiquée dans les paramètres de votre espace sécurisé.

A compter de juillet 2020, le bulletin de pension ne sera plus envoyé par voie postale aux pensionnés nés à partir de 1950.

A compter de février 2021, le bulletin de pension ne sera plus envoyé par voie postale aux pensionnés nés de 1940 à 1949.